

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

PRESENTS :

MMES Adeline DIEUDONNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE, Noëlle QUERE
MM, Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY, Alain THOUBANIOUCK et Michel VIGOT

ABSENTS : Mme Cécile ETIENNE (procuration à M. Philippe LETENNEUR)

M. Georges VERCHER (procuration M Michel VIGOT)

Madame Sarah ROMUALD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEAUQUET

Ajout à l'ordre du jour

**Autorisation d'accès au « chemin du lieu-dit l'Ecole »
Limitation du tonnage de 5.5 T à 3.5 T sauf livraisons**

- ✓ **Demande de participation à la lutte collective contre les frelons asiatiques en 2017 par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) pour un montant de 21 euros pour l'année 2017.

- ✓ **Transfert de la compétence « production d'eau potable » et « distribution de l'eau potable » du SMEB (Syndicat Mixte de l'Eau Potable) au SMPGA (Syndicat Mixte de Production Granville Avranches) Désignation de 2 élus au SMPGA**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure ; des compléments d'information seront demandés par les délégués du syndicat de la Bergerie lors de la réunion du 13 avril 2017.

- ✓ **Autorisation d'accès du terrain de monsieur Legrand au « chemin du lieu-dit l'Ecole »**

Dans l'attente de compléments d'information, le sujet est reporté à une prochaine réunion.

- ✓ **Limitation du tonnage de 5.5 T à 3.5 T sauf livraisons**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'interdire l'accès au centre bourg aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf pour les livraisons.

- ✓ **Travaux salle polyvalente, école et mairie**

Après présentation du diagnostic de la SARL COQUIERE INGENIERIE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer les deux projets de travaux à savoir la réhabilitation de la salle des fêtes et l'extension de la mairie pour un montant estimé à 400 000.00 euros.

- ✓ **Questions diverses**

Néant.

La séance est levée à 23 heures.